

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 27 janvier 2014, à compter de 19h15 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2014-01-20

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Participation au programme PIQM-MADA
- 5- Règlement hors cour dossier employé
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2014-01-21

PARTICIPATION AU PROGRAMME PIQM-MADA SOUS-VOLET 2.5

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve désire participer au programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet « Aménagement d'un circuit santé de marche pour les aînés ».

ADOPTÉE

2014-01-22

RÈGLEMENT HORS COUR DOSSIER EMPLOYÉ

ATTENDU QUE suite au départ d'une employée, Madame Danielle Racette, un litige a surgi concernant les indemnités et sommes qui lui étaient dues en raison de son départ;

ATTENDU QUE les parties, afin d'éviter des coûts reliés à un procès, en sont venues à une entente à l'amiable, visant à régler le litige et toutes les conséquences qui découlent du lien d'emploi de l'employée en question;

EN CONSÉQUENCE, des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ce qui suit :

1. D'autoriser le maire, Monsieur Gilbert Pilote, à signer la transaction reçu-quittance intervenue entre les parties, et dont le conseil a pris préalablement connaissance et, à cette fin, autoriser le directeur général, Monsieur Normand Bélanger, à verser à cette employée les sommes convenues.

Afin de rendre les crédits nécessaires disponibles à cette fin, le conseil municipal autorise le directeur général à puiser à même le surplus budgétaire 2012 la somme nécessaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée à 19 h 35.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier